

Des ordures ménagères plus chères pour tous

Le vote des tarifs des ordures ménagères est toujours synonyme de levée de bouclier. Et mardi soir, ce rapport consistant à valider la tarification 2016 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères n'a pas dérogé à la règle.

Car, si à compter de 2017 « les tarifs seront harmonisés pour tous les usagers de la com'com du Pays de Lure », en 2016 cela était loin d'être acquis au niveau des villages. Les communes d'Amblans et Genevrevuille ayant rejoint le giron de la CCPL il y a bientôt trois ans se voyait gratifier d'un tarif différentiel par rap-

port aux autres villages du territoire. Dans une fourchette comprise entre 16 € et 45 € de plus. De quoi hérissier le poil des maires d'Amblans et Genevrevuille.

Si ces derniers avaient accepté un régime dérogatoire durant les deux précédents exercices, pour la troisième année, ils avaient bien l'intention de hausser le ton pour que leurs ordures ménagères soient facturées au même taux que leurs voisins.

« On paie plus cher que les autres. C'est une injustice », gronde Frédéric Debely en

annonçant qu'il votera contre si les choses ne sont pas rectifiées. Ce dernier faisant une démonstration par A + B que dans les deux communes « on produit moins de déchets ; ce qui génère une économie de 27.000€ sur les 3 ans. Pourtant on paie plus cher ! ».

Le délégué de Moffans propose de « faire jouer la solidarité. Le nombre d'habitants d'Amblans et Genevrevuille représente 3 % de la population de la CCPL. On pourrait augmenter un peu la cotisation des villages et de la ville », glisse-t-il tout en proposant 2 € de plus sur la facture de tous les

ménages.

À Andornay, le maire est « opposé à cette proposition ». Ce dernier estimant que « ces dernières années, Genevrevuille a été très bien servi au niveau des travaux de voirie ».

Avant de voter, Isabelle Arnould (Lure) s'inquiète de savoir si « en 2017 il y aura une nouvelle augmentation ».

Finalement la proposition de lisser les tarifs ville et villages par une augmentation de 2 € est adoptée par 19 pour, 8 contre et 10 abstentions. « C'est énorme ce qu'on est entrain de faire ! », soupire un

délégué.

Les tarifs applicables au 1er janvier 2016

Lure : 1 personne 126 €, 2 personnes 175 €, 3 personnes 220 €, 4 personnes et plus 253 €, résidence secondaire et gîte 134 €, gens du voyage 140 €, bâtiments communaux 114 €, professionnels, commerces et logements collectifs 1,60 €.

Villages : 1 personne 87 €, 2 personnes 152 €, 3 personnes 210 €, 4 personnes et plus 251 €, résidence secondaire et gîtes 95 €, gens du voyage 140 €, bâtiments communaux 114 €, professionnels 1,40 €.